

Annexe aux consignes sanitaires

A destination des étudiants

Règles d'isolement et mesures en cas de symptômes

Protocole sanitaire de Novembre 2021

Si vous rentrez dans l'un de ces cas, vous ne devez pas vous rendre aux épreuves :

- Test positif : isolement de 10 jours
- Cas contact avec une personne positive et si vous êtes immunodéprimé ou que votre schéma vaccinal n'est pas complet : isolement pendant 7 jours, même si votre test est négatif
- Cas contact d'un membre de votre foyer, et si vous n'avez pas de schéma vaccinal complet : isolement de 7 jours de plus que la personne positive

Pendant l'épreuve, en cas de signes évocateurs de covid19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, perte du goût ou de l'odorat) :

- Vous serez accompagné vers une salle dédiée, avec port du masque obligatoire lors du trajet, pour vous et l'accompagnant
- En l'absence de signe de détresse, vous pourrez être autorisé à reprendre la composition de l'épreuve dans la salle dédiée ; à la fin de l'épreuve, vous devrez contacter un médecin et/ou vous rendre au service de médecine préventive de l'université
- En cas de signe de détresse respiratoire, les secours seront contactés